

## Technique d'Expertise d'Assurance

CATEGORIE : B

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Banque, assurances et immobilier - Assurances**

Expertises et évaluations dans le domaine des assurances de biens et de responsabilités.

Code(s) NAF : **66.21Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **C1106**, **C1107**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2003**

Mots clés : **Dommages**, **expertise**, **Evaluation**, **Assurance**

### Identification

Identifiant : **1396**

Version du : **29/02/2016**

### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Décision de la CPNEFP du 28 novembre 2014](#)

Non formalisé :

- [Directive européenne FUEI \(2011\) - Formations et Examens des Experts d'Assurances et des Techniciens-Experts](#)

Norme(s) associée(s) :

—

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Disposer des connaissances de base pour effectuer des missions d'expertise en dommages et responsabilités au service des assureurs et des assurés.

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

■ -

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

>> Analyser les biens et leurs valeurs en utilisant la réglementation en vigueur dans le but d'évaluer le montant des biens du sinistré ;

>> Evaluer le montant des dommages matériels selon les règles du Code de l'Assurance en vigueur et la protection des biens qui seront ensuite remplacés et/ou remboursés selon un règlement en vigueur ;

>> Analyser les conditions d'assurance en adéquation avec le droit des assurances et contrats ;

>> Mettre en exergue les causes du sinistre en relation avec le droit, les réglementations et les jurisprudences ;

>> Rechercher les responsabilités applicables aux sinistres.

#### Modalités générales

### Public visé par la certification

- Salariés et TNS

Modules de formation théorique et études de cas pratiques en s'appuyant sur l'expérience acquise en entreprise.

*Liens avec le développement durable*

Aucun

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### *Pour l'individu*

Valider ses compétences professionnelles dans le domaine de l'expertise.

Valoriser son savoir faire auprès des clients.

Offrir une légitimité européenne en expertise.

### *Pour l'entité utilisatrice*

Répondre aux attentes du marché de l'assurance en matière d'indemnisation des sinistres techniques.

Promouvoir les parcours professionnels au sein de l'entreprise.

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

Justifier d'un minimum de trois années d'expertise, à titre indépendant ou salarié, au service des assureurs ou des assurés.

### *Compétences évaluées*

Compétences en matière de droit et responsabilités.

Compétences en matière de droit du contrat d'assurance.

Compétences en matière d'assurance.

Compétences en matière de techniques d'expertise (bâtiment, matériel, finance).

Compétences en matière de conventions d'assurances.

Cf. Référentiel "Technique d'Expertise d'Assurance" au lien suivant

: <http://www.expert-cea.com/qualifications-et-reconnaitances-expertales/images/REFERENTIEL-TECHNICIEN-EXPERT-CEA-2015.pdf>

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

-

### Centre(s) de passage/certification

- Maison de l'Expertise (Paris 9ème)

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat Technique d'Expertise d'Assurance

## Plus d'informations

### *Statistiques*

352 Experts sont titulaires de la certification "Technique d'Expertise d'Assurance" à ce jour ; liste au lien suivant : <http://www.expert-cea.com/c/experts-titulaires-de-la-reconnaissance-du-technicien-expert-delivree-par-la-cea>

Promotion 2015 : 60 reçus sur 88 candidats.

Promotion 2016 : 90 candidats (correction des épreuves en cours).

### *Autres sources d'information*

-